

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2009

- 1- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE FESTIVE
- 2- ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN BOTANIC
- 3- CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE ADAPTEE APPS DU RESEAU AEIM
- 4- CONVENTION CENTRE DE GESTION MEDECINE DU TRAVAIL
- 5- DECISION MODIFICATIVE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 23 septembre 2009

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire

Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, REJWERSKI, LAGORCE, SCHUSTER, VECK, VERGNAT, KINZELIN, PELARD, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN, CESAR, CAMPOS, BADER, PROLONGEAU, CRUBELLIER, LAURENT, WILLER, CHERY, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER.

Etaient absents ou excusés :

Monsieur PIEROT – pouvoir à Monsieur PROLONGEAU
Madame THIERY – pouvoir à Madame VECK
Madame GILET
Monsieur WILHELM – pouvoir à Monsieur LAGORCE
Madame CLIQUET – pouvoir à Monsieur WILLER

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Date de la convocation : 16 septembre 2009

N° Délibération : 01

Objet : demande de subvention salle festive

A l'unanimité, Monsieur PROLONGEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées

Sur proposition et avis favorable de la Commission Urbanisme Travaux et Développement Durable du 10 septembre 2009,

Monsieur LAGORCE, Adjoint et rapporteur, informe les membres du conseil municipal que la commune de Heillecourt a mandaté le cabinet PIERRON pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la DDE en salle festive.

Celle-ci confirme le choix des élus quand à la faisabilité du projet que le cabinet d'architecte estime à environ 800 000 € HT.

L'agence RABOLINI-SCHLEGEL, retenu comme maître d'œuvre du projet, s'engage dans la réalisation de cette salle qui devrait être achevée pour la fin 2010.

Dans le cadre du programme de soutien aux collectivités, le Conseil Général de Meurthe et Moselle peut subventionner ce type de dossier, s'il s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Le dossier de demande de subvention devant être déposé avant le 29 septembre 2009.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A LA MAJORITE DES VOIX,
- Messieurs WILLER, LAURENT et Mesdames CLIQUET (par pouvoir),
CRUBELLIER ayant voté contre -**

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle et à engager avec celui-ci une demande de contractualisation du projet de transformation d'un bâtiment industriel en salle festive, en utilisant le reliquat de la dotation DCI 2009 (Dotation Communal d'Investissement), ainsi que celles de 2010-2011 pour un montant total de 107 257 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 23 septembre 2009

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire

Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, REJWERSKI, LAGORCE, SCHUSTER, VECK, VERGNAT, KINZELIN, PELARD, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN, CESAR, CAMPOS, BADER, PROLONGEAU, CRUBELLIER, LAURENT, WILLER, CHERY, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER.

Etaient absents ou excusés :

Monsieur PIEROT – pouvoir à Monsieur PROLONGEAU
Madame THIERY – pouvoir à Madame VECK
Madame GILET
Monsieur WILHELM – pouvoir à Monsieur LAGORCE
Madame CLIQUET – pouvoir à Monsieur WILLER

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Date de la convocation : 16 septembre 2009

N° Délibération : 02

Objet : Acquisition d'une parcelle de terrain Botanic

A l'unanimité, Monsieur PROLONGEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées

Sur proposition et avis favorable de la Commission Urbanisme Travaux et Développement Durable du 10 septembre 2009,

Monsieur LAGORCE, Adjoint et rapporteur, informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de salle festive, dans l'ancien bâtiment de la DDE, et suite à l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet Pierron qui a fait ressortir la nécessité de prévoir des places de stationnement en nombre suffisant, la commune de Heillecourt a sollicité les établissements Botanic, pour acquérir une parcelle de leur terrain.

Le service du Domaine a évalué les parcelles référencées AB n° 439 p de 195 m², AB n° 946 p de 111 m² (références provisoires) à 4 590 € hors droits et taxes.

La société Botanic a confirmé ce prix de vente tout en demandant de déplacer l'alimentation du totem, si cela s'avère nécessaire.

Le document d'arpentage réalisé par monsieur Suaire Géomètre tient compte de cette remarque.

Les frais d'actes notariés seront pris en charge par la commune.

Les actes seront rédigés par le cabinet des Maitres Marchal-Grandjean, notaires à Nancy.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A LA MAJORITE DES VOIX,**

**- Messieurs WILLER, LAURENT et Mesdames CLIQUET (par pouvoir),
CRUBELLIER, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER ayant voté contre -**

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure d'achat de ces parcelles, conformément aux conditions proposées par la société Botanic, soit 4 590 € pour 306 m², ainsi que toutes les pièces administratives afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 23 septembre 2009

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire

Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, REJWERSKI, LAGORCE, SCHUSTER, VECK, VERGNAT, KINZELIN, PELARD, GILET, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN, CESAR, CAMPOS, BADER, PROLONGEAU, CRUBELLIER, LAURENT, WILLER, CHERY, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER.

Etaient absents ou excusés :

Monsieur PIEROT – pouvoir à Monsieur PROLONGEAU
Madame THIERY – pouvoir à Madame VECK
Monsieur WILHELM – pouvoir à Monsieur LAGORCE
Madame CLIQUET – pouvoir à Monsieur WILLER

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

Date de la convocation : 16 septembre 2009

N° Délibération : 03

Objet : Contrat APPS réseau AEIM

A l'unanimité, Monsieur PROLONGEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées

Sur proposition et avis favorable du CTP du 23 juin 2009 et de la Commission Action Economique Emploi Ressources du 14 septembre 2009,

Monsieur MEREY, Conseiller Délégué et rapporteur, informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du redéploiement des services et de l'insertion des personnes handicapées, il est proposé de confier la prestation de service d'entretien du linge des écoles à l'Entreprise Adaptée APPS.

L'AEIM dispose, sur son site de Heillecourt, d'une laverie industrielle utilisant des produits biodégradables, antiseptiques et non allergènes.

Le coût annuel de cette prestation est estimé à environ 4 500 € HT / an.

Les heures de nettoyages effectuées précédemment par le personnel territorial seront principalement affectées à l'entretien des locaux.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'entreprise adaptée APPS du réseau AEIM, ainsi que toutes les pièces administratives afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24 et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 23 septembre 2009

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire

Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, REJWERSKI, LAGORCE, SCHUSTER, VECK, VERGNAT, KINZELIN, PELARD, GILET, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN, CESAR, CAMPOS, BADER, PROLONGEAU, CRUBELLIER, LAURENT, WILLER, CHERY, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER.

Etaient absents ou excusés :

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

Date de la convocation : 16 septembre 2009

N° Délibération : 04

Objet : Convention Médecine du travail Centre de Gestion

Monsieur PIEROT – pouvoir à Monsieur PROLONGEAU

Madame THIERY – pouvoir à Madame VECK

Monsieur WILHELM – pouvoir à Monsieur LAGORCE

Madame CLIQUET – pouvoir à Monsieur WILLER

A l'unanimité, Monsieur PROLONGEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées

Sur proposition et avis favorable de la Commission Action Economique Emploi Ressources du 14 septembre 2009,

Monsieur MEREY, Conseiller Délégué et rapporteur, informe les membres du conseil municipal que le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale notamment son titre III consacré à la médecine professionnelle et préventive, précise que «les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

La commune de Heillecourt souhaite passer une convention, avec le centre de gestion de Meurthe et Moselle, pour la mise à disposition des membres de l'équipe de prévention et santé au travail.

La nouvelle convention détaille plus particulièrement les missions qui entrent dans le champ de compétence de l'équipe pluridisciplinaire de prévention et santé au travail, pour ce qui concerne :

- l'amélioration des conditions et de l'organisation du travail dans les services,
- l'hygiène générale et la sécurité des locaux de service,
- l'adaptation et l'aménagement des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- l'accompagnement psychosocial des agents en difficulté physique et/ou psychique,
- l'information sanitaire.

La commune de Heillecourt disposera d'un « temps prévention », calculé en fonction de son effectif, pour mettre en œuvre les démarches qui lui sont nécessaires dans les champs :

- médical, paramédical, social, hygiène et sécurité.

Le coût forfaitaire de toutes les mises à disposition des membres de l'équipe de prévention et santé au travail sera basé sur la facturation du temps médical, soit 220 € l'heure.

La présente convention cessera de produire des effets au 31 décembre 2011.

.../

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à régler l'ensemble des formalités administratives.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNI EN SEANCE LE 23 septembre 2009

Etaient présents : Monsieur Didier SARTELET, Maire

Mesdames et Messieurs RITAINE, ROUYER, REJWERSKI,
LAGORCE, SCHUSTER, VECK, VERGNAT, KINZELIN,
PELARD, GILET, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN,
CESAR, CAMPOS, BADER, PROLONGEAU, CRUBELLIER,
LAURENT, WILLER, CHERY, ASSFELD-LEMAIRE, MERCIER.

Etaient absents ou excusés :

Monsieur PIEROT – pouvoir à Monsieur PROLONGEAU
Madame THIERY – pouvoir à Madame VECK
Monsieur WILHELM – pouvoir à Monsieur LAGORCE
Madame CLIQUET – pouvoir à Monsieur WILLER

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

Date de la convocation : 16 septembre 2009

N° Délibération : 05

Objet : Décision Modificative n°2

A l'unanimité, Monsieur PROLONGEAU a été désigné pour
remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées

Sur proposition et avis favorable de la Commission Action Economique Emploi Ressources du 14 septembre 2009,

Monsieur MEREY, Conseiller Délégué et rapporteur, informe les membres de conseil municipal qu'il convient d'ajuster diverses lignes budgétaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- Abstention de Messieurs WILLER, LAURENT et Mesdames CLIQUET (par pouvoir), CRUBELLIER.-

- AUTORISE le transfert d'une somme de 15 000 € de l'opération 15 : Réfection du patrimoine immobilier (sur un crédit de 25 000 € d'imprévus), à l'opération 17 Parc de l'Embanie, pour des travaux d'enfouissement de l'alimentation électrique individualisée, pour les manifestations à proximité du COSEC.

Fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire soussigné déclare que les formalités d'affichage
et de publicité ont été accomplies conformément aux articles L2121-24
et L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

LE MAIRE,

D. SARTELET

